

Association Environnementale du Sud Touraine

## APPEL AUX ÉLUS d'Indre-et-Loire

Vous êtes conviés par l'Association des Maires de France à participer à une journée de rencontre « *Éolien et territoires, concilier transition énergétique, paysages et patrimoines* » le 4 juillet prochain.

L'AMF souligne à juste titre l'intérêt de cette rencontre pour les élus puisque les Maires ne sont que peu sollicités sur la question de l'éolien. Depuis la Loi BROTTEZ votre voix n'est que consultative face à des projets privés de promoteurs que ceux-ci décident seuls d'implanter dans telle ou telle commune sans tenir compte ni des projets de développement des collectivités territoriales, ni de l'impact sur les habitants, le patrimoine paysager et historique, la faune.

Nicolas HULOT a exprimé un avis conforme à notre souci de protection de la ruralité :

*"Au départ, l'énergie éolienne est une très bonne idée, mais à l'arrivée, c'est une réalisation tragique. Si on nous disait au moins que cela permettrait de fermer des centrales. Mais cela n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des paysages pour des résultats incertains... En bref, c'est simplement de l'habillage..."*

Mise en garde remarquablement exprimée par le sénateur Jean GERMAIN dans sa tribune de janvier 2015 « *Sommes-nous enfumés par les éoliennes géantes ?* »

Dans le même esprit, nous vous avons, depuis des années, mis en garde contre les séductions développées par les promoteurs pour « enfumer » les Maires ruraux et obtenir leur complicité afin de démarcher plus efficacement des propriétaires terriens et faciliter l'acceptation des habitants.

Il ne doit pas seulement s'agir de « faire le point » comme l'indique le communiqué de l'AMF, mais plutôt de retrouver la maîtrise du cap d'une politique énergétique qui dans nos territoires a dérivé vers l'éolien industriel au détriment du développement d'autres alternatives énergétiques.

Il est en effet grand temps pour les élus locaux de reprendre la barre et de ne pas se laisser conduire par les lobbys économiques et idéologiques prêts à sacrifier nos territoires ruraux et toutes leurs richesses sur l'autel d'intérêts financiers privés.

Tout laisse à penser que l'organisation de cette journée éolienne, avec des intervenants connus pour leur activisme pro-éolien, comme l'ADEME ou le Syndicat des Énergies Renouvelables n'a d'autre but que d'apaiser un mécontentement croissant que vous constatez tous les jours dans vos communes où l'arrivée d'un projet éolien suscite étonnement, crainte ou indignation et détérioration du climat humain communal, voie ouverte pour la zizanie entre ceux qui « touchent » et ceux qui « subissent ».

On a fait de vous, représentants légitimes de la population, de simples spectateurs. Les promoteurs vous mettent la plupart du temps devant le fait accompli (localisation choisie, promesse de baux signés) et si l'on vous consulte c'est surtout pour la forme et pour amadouer les réticences par des promesses financières et économiques en trompe l'œil = « la facilitation ».

De plus en plus d'élus ruraux, au fur et à mesure qu'avance le rouleau-compresseur éolien, prennent conscience du mépris dans lequel les promoteurs éoliens les tiennent ou croient les tenir par l'argent, et du déni cynique que ces industriels opposent à la beauté de nos paysages, de nos villages, de notre patrimoine et de notre Droit à la tranquillité.

Les lobbys de l'éolien vous vantent ses mérites écologiques et ses mérites économiques, mais on ne peut plus les croire aujourd'hui. « Le Roi éolien est nu », l'arnaque est connue.

- Il ne s'agit pas « d'écologie ». Tout le monde sait que l'éolien n'est pas une alternative crédible au nucléaire tant par son intermittence et la compensation par des centrales thermiques, productrices de gaz à effet de serre, comme le montre l'exemple allemand que par son coût pour les consommateurs et les finances de la nation.

L'appellation Énergie Renouvelable est un leurre, une mystification.

En revanche l'éolien pollue les paysages, bétonne à jamais les terres arables et menace des espèces protégées et, détruit la qualité de vie de ses riverains comme l'économie touristique rurale.

- Dans les territoires ruraux l'éolien n'apporte pas d'emplois durables et les impôts qu'il verse aux collectivités ne sont pas le produit de sa valeur ajoutée mais une part dérisoire des profits que lui permet le rachat subventionné de sa production, avec l'argent des taxes levées sur les consommateurs. Jeu de dupes. En revanche il est un repoussoir à l'attractivité du territoire, au tourisme et contribuera à la désertification de nos campagnes.

- Il s'agit en réalité des profits financiers de grands groupes mondialisés qui exploitent sans scrupules le filon que des politiques énergétiques aveugles, ou inspirées par eux, leur ont grand ouvert depuis l'arrêté COCHET de 2001 créant un effet d'aubaine mis à profit par les financiers et industriels allemands, danois et maintenant chinois et canadiens.

Les Maires, et tout particulièrement les Maires ruraux ne doivent pas être dupes de ces manœuvres et se laisser manipuler pour des intérêts privés qui ne sont pas ceux de leur population.

Nos territoires ruraux et « hyper-ruraux » ne sont ni des déserts dépeuplés ni des zones industrielles. Leur développement ne passe pas par une industrialisation sauvage et sans profit durable, mais par l'exploitation intelligente et volontariste des atouts exceptionnels mais fragiles que l'histoire et le travail des hommes leur ont légués.

- Notre opposition à l'éolien industriel dans nos campagnes rejoint d'autres voix, dont la compétence et l'autorité morale ne sauraient être contestées. On lira à ce propos les positions de l'Académie de médecine : « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres », 9 mai 2017.

[http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les- %C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf](http://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf)

de l'Académie des Sciences : « La question de la transition énergétique est-elle bien posée dans les débats actuels ? » Rapport du 19.04.2017

[http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv\\_190417.pdf](http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv_190417.pdf)

et de l'Académie des Beaux-Arts : Rapport sur les éoliennes - 2007

<http://www.academiedesbeauxarts.fr/upload/Eoliennes/Eoliennes.pdf>

Vous, Maires ruraux, avez été la cible des industriels de l'éolien qui n'attendent de vous qu'une chose, que vous soyez leurs relais et leurs porte-parole.

Certains, mal informés ou par idéologie acceptent ce rôle : REFUSEZ-LE

N'abandonnez pas ces territoires magnifiques qui sont notre identité d'aujourd'hui, d'hier et de demain. RÉAGISSEZ avant qu'il ne soit trop tard ; ne nous abandonnez pas... pour une poignée d'euros pris dans la poche des consommateurs !

La rencontre qui vous est proposée par l'AMF le 4 juillet est une occasion pour vous de manifester votre défiance et aussi votre fierté face à des gens qui croient vous tenir entre leurs mains.

Rappelez à Nicolas HULOT ses positions favorables à la protection des territoires ruraux.

La transition énergétique souhaitable a pris un mauvais chemin qui conduit à une impasse tant technologique que financière.

En complément :

## **Annexe 1 : L'éolien industriel n'a pas sa place dans nos territoires ruraux**

- Ce que l'on appelle « éoliennes » est impropre, il s'agit en réalité d'aérogénérateurs industriels qui relèvent des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'idéologie du « Tout sauf le nucléaire » a conduit les députés urbains à ne jamais demander si la campagne française avait vocation à accueillir par milliers ces machines qui la défigurent. Placé en hauteur et visible de loin, un seul parc éolien pollue visuellement le paysage à des dizaines de kilomètres à la ronde. Que dire des 10 000 éoliennes terrestres qu'on nous annonce.

Le bon sens voudrait, comme le demandait en 2006 Nicolas HULOT, notre nouveau ministre de l'environnement : « Il ne faut pas miter le paysage. »

- La technique de l'éolien industriel est très polluante tant au stade de la fabrication (terre rares, matériaux non recyclables), que de l'installation (destruction des haies et des chemins ruraux, coulage de milliers de tonnes de béton et compactage des sols). Une attention toute particulière doit être apportée aux zones bocagères qui jouissent d'un environnement préservé et produisent un élevage de grande qualité. Ce sont les poumons verts et la ressource aquifère de nos départements.

- Les aérogénérateurs géants constituent une pollution nuisible pour la santé de la population, du fait du bruit et des infrasons émis.

- La proximité des parcs éoliens avec les zones habitées devient une exception française. La réévaluation de la distance minimale de 500 mètres est toujours confuse, alors même que les éoliennes atteignent aujourd'hui des hauteurs démesurées (210 m pour certaines).

- Le voisinage des éoliennes avec les maisons d'habitation en déprécie la valeur, jusqu'à 40% aux dires des agents immobiliers et dans certains cas les rendent invendables.

- L'installation de ces machines détruit le tissu économique local dans la mesure où elles portent atteinte à l'attractivité du territoire et accélèrent la spirale de la désertification des campagnes. Plutôt qu'apporter de nouveaux emplois, les parcs éoliens risquent de porter un nouveau coup à l'emploi rural et aux activités économiques liées au tourisme rural.

- En banalisant les paysages, en polluant l'image du Patrimoine les parcs éoliens portent atteinte au développement touristique, en complète contradiction avec la volonté des pouvoirs publics et territoriaux de promouvoir des sites remarquables d'autre part. Il en va du respect des paysages et du patrimoine, véritables trésors culturels qui font l'âme de la France. La France est, dit-on, la première destination touristique du monde, faisons en sorte qu'elle le reste.

- Les aérogénérateurs ne fonctionnent, au plus, qu'à 25% de leur puissance nominale en raison de l'intermittence des vents et de leur faible vitesse (entre 5,5 et 6 m/s sur le territoire du département, là où il en faudrait au moins 10 m/s pour justifier d'une vraie rentabilité). C'est pourquoi on assiste actuellement à une course au gigantisme, pour aller chercher le vent plus haut. À quand une Tour Eiffel par commune ? L'intermittence de la production éolienne, non compensable sur le territoire (le « foisonnement » est un leurre) suppose pour être fiabilisée un complément instantané que seules les centrales thermiques émettrices de CO2 peuvent apporter. Où est le gain ?

- Les associations de défense de l'environnement considèrent que la transition énergétique doit se faire avec des ressources énergétiques renouvelables douces et disponibles sur place (méthanisation, bio-masse et bois énergie, électricité au fil de l'eau...) et par l'isolation des bâtiments et l'abandon du chauffage électrique, autant de mesures productrices d'emplois et non pénalisantes pour le territoire ni, en aucun cas, au détriment de la population.

Les territoires ruraux souffrent d'un ensemble de handicaps que les récents débats électoraux ont mis en exergue, mais ils sont riches d'un ensemble de richesses humaines ou héritées de l'histoire qui sont de vrais atouts dans le monde urbanisé et souvent déshumanisé qui est le nôtre.

L'implantation d'une machine stérilise environ 1 Ha de terre et les fondations en béton ferrailé seront pérennes. Rappelons que sur 1 Ha il est possible de faire vivre un maraîcher et sa famille et produire des légumes sains et disponibles en circuit court.

Le Syndrome des éoliennes qui se caractérise par une atteinte visuelle, sonore et psychologique est mondialement reconnu par des autorités étatiques sanitaires. En France la lucidité progresse. Voir le Rapport de l'Académie de Médecine publié le 9 mai 2017.

**Annexe 2 : Après la séduction, les menaces :** l'information concernant les nuisances sanitaires (le syndrome éolien) subies par les riverains des aérogénérateurs industriels déjà installés est de plus en plus souvent relayée par les médias et les habitants se mobilisent partout en Europe contre les projets comme c'est le cas dans le Sud Touraine.

Alors les promoteurs menacent de poursuites au titre du préjudice les communes qui après avoir donné leur accord pour des « études de faisabilité » ou des promesses de bail sur des terrains communaux reviennent, après s'être mieux informées, sur leurs engagements.

Attirer les opérateurs éoliens sur son territoire et leur refuser ensuite l'implantation d'un parc peut coûter cher aux collectivités et à l'État ! C'est ce qui ressort d'une décision récente de la CAA de MARSEILLE N° 15MA05017 du mardi 23 mai 2017.

La société Electribent poursuivait une commune pour rupture de contrat et demandait un dédommagement de :

- frais d'étude = 1 990 535,98 €
- perte de promesse de bail = 3 622 500 €

Lire la condamnation :

<http://www.lemoniteur.fr/article/refus-d-autoriser-des-eoliennes-une-commune-et-l-etat-condamnes-pour-faute-34603912>

**Annexe3 :** la protection des paysages « élément important de la qualité de vie des populations, élément essentiel du bien-être individuel et social » est bien argumentée dans la Convention Européenne du Paysage ratifiée par la France le 17 mars 2006.

Il revient aux collectivités territoriales de veiller à la préservation de ce bien public commun contre les intérêts privés d'industriels internationaux.